

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

A. **PROPOSITION:** Inscription de *Tursiops aduncus* (populations de la mer de Timor/Arafura) à l'**Annexe II**.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: **Gouvernement d'Australie**

C. ARGUMENTAIRE

1. Taxon

|     |                  |   |
|-----|------------------|---|
| 1.1 | Classe:          | Mammalia  |
| 1.2 | Ordre:           | Cetacea   |
| 1.3 | Famille:         | Delphinidae   |
| 1.4 | Genre et espèce: | <i>Tursiops aduncus</i> (Ehrenberg 1833)  |
| 1.5 | Noms vulgaires   | anglais: Indian Ocean bottlenose dolphin<br>espagnol: Delfín del Indo-Pacífico<br>français: Grand dauphin de l'océan Indien |

2. Données biologiques

2.1 Répartition

Le *Tursiops aduncus* n'a que récemment été accepté comme une espèce séparée, distincte du *T. truncatus* (Rice 1998), ayant été précédemment considéré comme une race, un écotype ou comme la sous-espèce *T. truncatus adunctus*. Sur toute son aire de répartition, sauf les parties les plus froides, l'espèce se distingue du *T. truncatus* par des points foncés sur la surface ventrale des animaux matures (Ross et Crockcroft 1990), le bec relativement long et des nageoires relativement grandes (Miyazaki et Nakayama 1989, cité par Rice 1998).

L'espèce se répartit le long de la côte sud-est de l'Afrique à partir du Cap Agulhas, province du Cap au nord de la mer Rouge et à l'est dans le golfe Persique, la mer d'Arabie, la baie du Bengale et dans les eaux côtières de l'Asie du sud-est, s'étendant vers le nord jusqu'à Taiwan et au Japon et vers le sud jusqu'aux eaux de l'Australie septentrionale (Rice 1998). En Australie, son aire de répartition s'étend au NSO (?) du nord de Port Macquarie, par le Queensland et le Territoire du Nord, à l'Australie occidentale au sud de Perth (Bannister et autres 1996). D'autres travaux pourraient être nécessaires pour mieux définir la répartition de l'espèce, notamment en ce qui concerne la répartition de populations particulières, soit de *T. aduncus*, soit de *T. truncatus*.

Les spécimens provenant des pêcheries au carrelet taiwanaises dans la mer d'Arafura ont été examinés par Ross (travaux non-publiés). Les animaux sont petits mais se situent en taille dans la partie inférieure d'une gradation morphologique le long de la côte à l'est et à l'ouest. Ils sont classés comme *T. aduncus* d'après un examen des caractéristiques du crane (comme l'ont décrit Ross et Cockcroft 1990) et d'après les échantillons génétiques de l'Evolutionary Biology Unit, Musée de l'Australie du Sud. On a également la preuve qu'une forme plus grande de *Tursiops*, pouvant atteindre 2,40m de long (les dauphins les plus petits ont en moyenne de 1 à 1,82m de long), se manifeste plus loin des côtes dans la mer d'Arafura (d'après des notes provenant d'installations de pêche taiwanaises). Les affinités de cette forme plus grande sont incertaines, mais il est possible que des populations vivant au large dans des eaux plus profondes soient également du génotype *aduncus*. Des dauphins à bec, les petits

## Proposition II / 2

près de la côte et les grands au large, portant des taches sur le ventre ont été observés au large de la Nouvelle Calédonie (GJB Ross communication personnelle).

Bien que le *T. aduncus* soit de toute évidence largement réparti dans l'océan Indien et le Pacifique occidental, cette proposition ne cible que les populations des mers de Timor et d'Arafura. Ces populations sont connues pour avoir été prises accidentellement dans le passé (CBI 1994) par les installations de pêche au filet du requin dans les eaux australiennes et peuvent encore être prises accidentellement dans des opérations de pêche.

Il convient de noter que, comme pour la plupart des espèces marines, nos connaissances sur la répartition, l'état de conservation du *T. aduncus* et les menaces auxquelles il doit faire face sont très limitées. L'état de conservation de tous les petits cétacés dans la *Plan d'Action pour les cétacés australiens* (Bannister et autres 1996) s'est vu attribuer soit la lettre K, insuffisamment connu, soit NCA, aucune catégorie attribuée, en raison du manque de renseignements sur ces espèces. En l'absence de données définitives, l'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la Convention peut être considérée avant tout comme une mesure de précaution. Cependant, la Convention constitue certainement le meilleur véhicule pour suivre des actions de conservation et de gestion de l'espèce avec les Etats de l'aire de répartition voisins; Un programme de recherche est nécessaire pour améliorer nos connaissances sur le *T. aduncus* et les espèces qui s'y rattachent dans cette région, et afin de fournir une base pour une meilleure gestion régionale.

### 2.2 Population

Le nombre et l'importance numérique des populations dans les mers de Timor et d'Arafura ne sont pas connus. Plusieurs études ont fourni des estimations minimales pour des populations locales dans les eaux australiennes mais aucune de ces études n'a été faite dans les eaux septentrionales (Bannister et autres 1996).

L'aire de répartition de populations génétiquement distinctes ou de bancs de *T. aduncus* le long de la côte orientale de l'Australie estimée d'après une analyse ADN de la diversité haplotypique, est d'environ 200 miles nautiques (Hale n.d.). Les aires de séjour au large du Natal, Afrique australe, ont été estimées à environ 3040km de long mais on a la preuve qu'un grand nombre d'animaux vont et viennent le long de la côte selon les saisons dans ces aires de séjour (Cockcroft et Ross 1991).

Hale (n.d.) a conclu que les populations de dauphins des eaux près de la côte de l'Australie sont très probablement composées de petits groupes de populations qui ont des aires discrètes dans l'ensemble de leur répartition avec des risques d'impacts localisés qui peuvent affecter sérieusement les populations locales.

Le Conseil scientifique de la CMS a appuyé une proposition de projet concernant des enquêtes sur les cétacés des mers de Timor et d'Arafura entre l'Australie et l'Indonésie. L'Australie met actuellement au point, en consultation avec l'Indonésie, une proposition qui sera soumise au PNUE.

### 2.3 Habitat

On trouve le *Tursiops aduncus* dans des habitats variés et sa répartition peut être affectée par la température de l'eau. Bannister et autres (1996) le décrivent comme habitant généralement des eaux chaudes près de la côte australienne, souvent dans des eaux dont la profondeur est inférieure à 10m et pouvant se trouver à environ 10km au large (Bannister et autres 1996), au contraire du *T. truncatus* qui préfère aux eaux plus profondes et plus froides. Jefferson et autres (1993) ont décrit l'espèce comme se manifestant surtout dans des zones côtières et

intérieures, la densité de population étant plus élevée près du rivage. Cependant, veuillez noter les commentaires de Ross ci-dessus et les chiffres ci-dessous.

La répartition des prises de *T. aduncus* (60%) et d'autres cétacés, dans les mers de Timor et d'Arafura dans la zone économique exclusive (ZEE) australienne, extrapolée d'après Harwood et Hembree (1987) et les données bathymétriques de la région montre que la plupart de ces animaux ont été pris approximativement dans une zone d'environ 220km à partir du rivage, mais s'étendant jusqu'à environ 300km. Les profondeurs ont quelque peu varié avec le lieu : la majorité des cétacés pris à l'est de 133°E se trouvaient dans des eaux d'une profondeur inférieure à 75m et surtout dans des eaux d'une profondeur allant de 50 à 75m. Ceux qui ont été pris à l'ouest de 128°O se trouvaient dans des eaux d'une profondeur inférieure à 100m et surtout dans des eaux de 50 à 100m de profondeur. De toute évidence le *T. aduncus* se trouve dans cette région, dans des eaux pélagiques et il semblerait que l'habitat disponible de l'espèce peut s'étendre dans les eaux tropicales plus chaudes (GJB Ross communication personnelle) comme c'est le cas pour le *T. truncatus* (Jefferson et autres 1993). De ce qui précède on ne peut déterminer clairement s'il y a un schéma temporel ou comportemental dans ces interactions avec les installations de pêche.

Lear et Bryden (1980) en ont trouvé en beaucoup plus grand nombre dans les parties rocheuses de la côte avec des trous d'eau profonds près du rivage que sur la côte dégagée ou dans des baies fermées dans lesquelles le fond de la mer est en pente plus douce, et ont constaté des apparitions régulières d'animaux jusqu'à 20km au large. Crockcroft et Ross (1990) ont trouvé que les proies du *T. aduncus* sont surtout constituées d'espèces que l'on trouve dans les récifs côtiers et dans les zones benthiques sablonneuses, dans les hauts fonds pélagiques et dans les eaux dont la profondeur est supérieure à 50m, ce qui indique la présence de *T. aduncus* dans ces régions.

Dans les eaux au large du Natal il semble qu'il y ait là une certaine ségrégation de différentes classes de dauphins en fonction du poids et du sexe dans la zone des eaux près de la côte (Cockcroft et Ross 1990, 1991). Les mâles matures se nourrissent généralement de proies plus grandes plus loin du rivage que les dauphins des autres classes. Les femelles allaitantes et les petits se nourrissent près du rivage, les femelles prenant une plus grande variété de proies que les autres classes tandis que les petits prennent une variété limitée de petites proies.

Les dauphins à bec sont décrits comme des consommateurs éclectiques, se nourrissant de téléostes, de céphalopodes, d'élastomères et de crustacés, espèces associées aux zones profondes et benthiques ainsi qu'aux récifs. (Bannister et autres 1996). Ils les ont également décrits comme des consommateurs opportunistes, prenant les proies les plus abondantes du moment, quelles qu'elles soient (Jefferson et autres 1993). Cependant, Crockcroft et Ross (1990) ont trouvé qu'au large du Natal six espèces seulement constituaient 60% de leur régime même en tenant compte des variations saisonnières, annuelles et géographiques dans les proportions exactes de ces espèces

#### 2.4 Migrations

L'étendue des migrations ou des mouvements saisonniers du *T. aduncus* dans les mers de Timor et d'Arafura est inconnue. Bannister et autres (1996) estiment que cette espèce est migratrice, au sens large, dans les eaux tempérées. Les aires de répartition des populations régionales traversent certainement les eaux territoriales entre l'Australie, l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle Guinée, ce qui est mis en évidence par le fait que les prises par les filets dérivants des installations de pêche de Taiwan ont eu lieu jusqu'à 300km au large alors que la limite des eaux territoriales entre l'Australie et l'Indonésie dans les mers d'Arafura et de Timor est inférieure à 200 km dans ces zones.

## Proposition II / 2

Les variations saisonnières dans la répartition de l'espèce ont été notées au large du Natal (Cockcroft et Ross 1991). Les variations ont été attribuées aux fluctuations environnementales qui affectent la répartition et l'abondance des proies du dauphin. Il y a une relation claire entre les mouvements (évalués par le taux de captures dans les filets à requins et les observations) et les variations saisonnières de température. Les observations montrent également que ces animaux évitent les eaux troubles près des côtes.

### 3. Données relatives aux menaces

#### 3.1 Menaces directes pour les populations

Les dauphins à bec constituaient 60% des cétacés identifiés pris accidentellement dans les filets dérivants taiwanais dans les eaux océaniques de l'Australie septentrionale et dans les mers de Timor et d'Arafura entre 1981 et 1985. On a estimé que 14000 cétacés ont été pris au cours de cette période. Aucune estimation n'a été faite pour la prise accidentelle de cétacés dans les sept ans qui ont précédé cette période (Harwood et Hembree 1987). Ces estimations du total des prises accidentelles ont été jugées vraisemblablement basses (CBI 1994). En raison de l'importance inacceptable des prises accidentelles de cétacés, le Gouvernement australien a imposé des limitations aux pêcheries et les opérateurs ont rendu leur licence en 1986.

Les pêcheries se sont alors déplacées dans le secteur indonésien de la mer d'Arafura où les conditions océanographiques sont similaires et où on pouvait s'attendre à un taux similaire de prises de cétacés (Northridge 1991). On s'attend à ce que beaucoup de ces animaux appartiennent aux mêmes populations que ceux qui étaient capturés lorsque les pêcheries opéraient dans les eaux australiennes. En 1987, au moins 48 bateaux taiwanais utilisant des filets dérivants pêchaient dans la mer d'Arafura dans la ZEE indonésienne (Richards 1994). On ne dispose d'aucun renseignement pour établir la répartition actuelle des efforts dans ce genre de pêche. Les statistiques de production et de capture de la FAO concernant les pêcheries pour la prise de requins, de skates, de raies etc. dans les parties indonésiennes des océans Indien et Pacifique indiquent que les prises ont augmenté considérablement depuis 1986. Les prises sont passées de 34943 tonnes métriques en 1986 à 59450 tonnes métriques en 1997 (FAO 1999a). L'augmentation des prises peut être due à plusieurs facteurs ou à une combinaison d'entre eux mais sans aucune action concertée pour minimiser les prises accidentelles, l'impact sur *T. aduncus* et autres espèces de cétacés peut être important.

Une installation de pêche aux requins au filet au large, en plus de l'installation taiwanaise, qui opère dans les eaux septentrionales de l'Australie, a enregistré un nombre de prises accidentelles estimé à 40240 dauphins par an (CBI 1994) qui sont des dauphins à bec de l'océan Indien, une des espèces la plus couramment prise. Les responsabilités de gestion de cette installation ont changé en 1995 suite à des accords conclus au titre du Offshore Constitutional Settlement (Caton et autres 1997) et aucune donnée ou estimation plus récente de prise accidentelle de cétacés pour cette installation n'est disponible actuellement.

Le *Tursiops aduncus* peut être capturé accidentellement par les filets installés près des côtes pour le barramundi dans les zones d'estuaires et à marées de l'Australie septentrionale mais on ne dispose d'aucune donnée sur le nombre d'animaux et d'espèces capturés (CBI 1994). Les statistiques de captures pour cette installation de pêche indiquent que les prises sont passées de 633 tonnes métriques en 1984 à 1144 tonnes métriques en 1997 alors que l'installation n'opère presque exclusivement que dans les eaux pacifiques de l'Australie. Une installation de pêche au barramundi ? fonctionne également dans les eaux indonésiennes et les prises ont considérablement augmenté, de 12609 tonnes métriques en 1984 à 49800 tonnes métriques en 1997 bien que les méthodes utilisées ne soient pas claires. La production des installations de pêche au barramundi ? dans les eaux de Papouasie-Nouvelle Guinée a décliné pendant cette période de 169 à 35 tonnes métriques de poissons capturés (FAO 1999a).

Les *Tursiops* sont capturés en raison de leur enchevêtrement dans les mailles des filets à requins destinés à protéger les baigneurs dans les principales villes du New South Wales et du Queensland, dans les filets destinés à l'aquaculture et ils sont tués illégalement pour le sport, en tant qu'appâts ou du fait qu'ils sont soupçonnés de prédation sur les bancs de poissons commerciaux (Bannister et autres 1996). Une installation de pêche au filet pour le thon opère dans les eaux indonésiennes à partir de Sumatra mais il n'y a aucune donnée sur les prises accidentelles de cétacés (CBI 1994). Les dauphins peuvent être également attirés et pris accidentellement par les opérations de chalutage (Small et Small 1991).

On ne dispose d'aucune information quantitative sur les prises de dauphins par les pêcheries d'Indonésie ou de Papouasie-Nouvelle Guinée et il n'y a aucune donnée quant aux prises de subsistance ou à but commercial dans ces zones. Les aduncus sont pris accidentellement dans certaines installations de pêche au filet nationales dans les ZEE de pays côtiers, dans la partie nord-est de l'océan Indien. Bien que les données soient généralement médiocres, il semble que la mortalité des cétacés est élevée dans certaines installations de pêche de cette région (Lal Mohan 1994).

### 3.2 Destruction de l'habitat

Les habitudes côtières du *T. aduncus* le rendent particulièrement vulnérable aux impacts anthropogéniques, y compris la dégradation de l'habitat (Reeves et Leatherwood 1994). Les populations vivant à proximité des grandes villes peuvent être affectées par la pollution des effluents, les rejets et le bruit. La dégradation de l'environnement par la pisciculture et l'aquaculture pose également un problème sérieux en Asie du Sud-est (FAO 1997). Les communautés côtières de pêcheurs se caractérisent typiquement par une intense concurrence pour de maigres ressources qui est souvent associée à un accès sauvage à ces ressources avec des conséquences dommageables pour les habitats marins et des effets économiques et sociaux nuisibles pour les communautés (FAO 1999b).

Le *Tursiops aduncus* consomme une large gamme d'espèces de proies bien que quelques-unes soient plus importantes dans son régime. Il est clair qu'il se nourrit d'espèces des récifs et d'environnement sablonneux plus ouverts (Cockcroft et Ross 1990). Les opérations de chalutage dans ces zones peuvent avoir une incidence sur les bancs de poissons et ensuite sur leurs prédateurs, y compris le *T. aduncus*.

### 3.3 Menaces indirectes

Les populations de *T. aduncus* peuvent avoir été affectées par les modifications de l'habitat et le déclin des ressources halieutiques dans les eaux australiennes (Hale n. d.). Le développement côtier à des fins urbaines, agricoles et industrielles en Australie, et les impacts similaires de la pression de la population dans la région ont eu une incidence sur les zones humides côtières, les écosystèmes de mangroves et de marais saumâtres (FAO 1996, Hale n. d.). Ces zones sont d'importants habitats pour l'élevage et l'alimentation de nombreuses espèces de poissons qui constituent la proie des *Truncatus* et d'autres espèces côtières de dauphins. Environ 90% de la production mondiale des pêcheries marines dépend d'habitats côtiers (FAO 1999b).

De même, l'exploitation continue des pêcheries, dont beaucoup sur une base insoutenable, peut réduire le volume de proies disponibles et d'une manière significative le nombre de certaines espèces particulièrement importantes pour le régime des dauphins (FAO 1997, Hale n.d.).

La répartition générale le long des côtes du *T. aduncus* le rend particulièrement vulnérable à

## Proposition II / 2

l'exposition aux contaminants chimiques et à la pollution due aux métaux lourds. Des niveaux élevés d'organochlorine ont été enregistrés sur cette espèce de dauphins dans l'océan Indien au large de la côte du Natal, Afrique du Sud (Cockroft et autres 1989), région qui contenait des rejets de puissants contaminants les années précédentes. Un examen de la quantité de contaminants dans les mammifères marins venant d'Australie a permis de découvrir des concentrations généralement d'un ordre de grandeur plus bas (Kemper et autres 1994). On ne dispose d'aucun renseignement sur le niveau général des quantités de contaminants dans les populations de *T. aduncus* dans la région des mers d'Arafura et de Timor, mais il faudrait s'attendre à ce qu'il soit bas à moins que le DDT et les composants associés soient encore en usage, certaines organochlorines sont connues pour interférer avec le système hormonal et le système immunitaire, et de hauts niveaux ont été associés à des anomalies de la reproduction ainsi qu'à des syndromes complexes de maladies dans certains mammifères marins (Reeves et Leatherwood 1994).

Malgré des niveaux élevés de contaminants trouvés dans diverses populations de mammifères marins dans le monde entier, il y a cependant un lien direct établi entre ceux-ci et l'accroissement de la mortalité animale ou une espérance de vie réduite de la population (Hale n.d.). Il pourrait y avoir un lien entre eux et une vulnérabilité accrue aux maladies et aux épizooties (Aguilar et Raga 1993). Les mammifères marins peuvent avoir une susceptibilité génétique aux mortalités de masse provoquées par des germes pathogènes qui, suppose-t-on, pourraient jouer un rôle significatif dans la structure démographique des populations de cétacés (Bannister et autres 1996).

### 3.4 Menaces liées particulièrement aux migrations

Aucune menace directement liée aux migrations n'est connue, mais notre compréhension des mouvements saisonniers ou autres du *T. aduncus* est extrêmement limitée. Les opérations des pêcheries au filet dans les mers de Timor et d'Arafura pourraient continuer d'avoir un impact sur les populations de l'espèce en ces lieux.

### 3.5 Utilisation nationale et internationale

Il n'y a pas d'utilisation de cette espèce en Australie bien qu'il y ait des mortalités accidentelles. On ne dispose d'aucun renseignement sur l'utilisation artisanale ou commerciale dans les Etats de l'aire de répartition contigus.

## 4. Situation en matière de protection et besoins

### 4.1 Situation en matière de protection nationale

Tous les cétacés sont protégés en Australie par la législation nationale sur une distance de 3 miles nautiques au large et au titre de la loi de 1980 *sur la protection de la baleine* (the Act) dans la zone économique exclusive de l'Australie jusqu'à 200 miles nautiques au large. La protection accordée aux cétacés au titre de "the Act" s'applique aussi aux citoyens australiens à l'étranger, leur interdisant de tuer, de prélever, de blesser des baleines ou d'interférer avec celles-ci. "The Act" interdit également aux baleiniers étrangers d'entrer dans les ports australiens sans une permission écrite.

C'est une exigence juridique que les prises accidentelles de cétacés dans les eaux du Commonwealth de la zone australienne de pêche, c'est à dire hors de la limite d'Etat des 3 miles nautiques, soient enregistrées et signalées au Directeur des Parcs nationaux et de la vie sauvage.

Les *T. aduncus* n'ont pas de protection officielle au titre de la législation nationale en

Indonésie ou en Papouasie-Nouvelle Guinée.

#### 4.2 Situation en matière de protection internationale

Le *T. truncatus* est inscrit à l'Annexe II de la CITES. L'espèce est encore décrite par l'UICN (1996) comme manquant de données (DD), c'est à dire que les renseignements pour procéder à une évaluation sérieuse de sa conservation font défaut. Le *T. aduncus* n'est ni inscrit au titre de la CITES ni évalué en tant qu'espèce distincte par l'UICN, mais un statut similaire devrait s'appliquer dans les deux cas.

Ni l'Indonésie ni la Papouasie-Nouvelle Guinée ne sont Parties à la CMS. Cependant, les deux pays sont membres d'organisations régionales qui s'occupent de questions écologiques. L'Indonésie est un signataire de l'Accord Asean sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Ceci couvre une large gamme de questions écologiques et comporte la reconnaissance de l'importance de la conservation des espèces, des écosystèmes et des processus écologiques ainsi que la nécessité d'une coopération internationale pour atteindre ces objectifs. La Papouasie-Nouvelle Guinée est Partie au Programme régional de l'Environnement du Pacifique Sud (sigle anglais SPREP) qui fournit le cadre pour aborder les questions d'environnement dans la région du Pacifique Sud.

#### 4.3 Besoins de protection supplémentaires

L'application de mesures de conservation régionales efficaces pour la protection des populations de *T. aduncus* dans l'océan Indien en Asie du Sud-est, dans la région où les océans Indien et Pacifique se rencontrent et où différents accords régionaux sont en place, est entreprise très efficacement par la CMS.

Bien que seules l'Australie et les Philippines soient actuellement Parties à la Convention dans la région, d'autres Etats de l'aire de répartition peuvent participer aux Accords découlant de la Convention sans devenir Parties à la CMS. Un accord régional doit être élaboré pour faciliter l'identification, l'évaluation et la conservation des populations de *T. aduncus* dans les mers de Timor et d'Arafura.

### 5. **Etats de l'aire de répartition**

Les Etats de l'aire de répartition qui exercent une juridiction sur les mers de Timor et d'Arafura sont l'Australie, l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle Guinée.

### 6. Références

- Bannister, JL, Kemper, CM & Warneke, RM (1996). *The action plan for Australian cetaceans*. Australian Nature Conservation Agency, Canberra.
- Caton, A, McLoughlin, K & Staples, D (1997). *Fishery Status Reports 1997*. Bureau of Resource Sciences, Canberra.
- Cockcroft, VG, De Kock, AC, Lord, DA & Ross, GJB (1989). Organochlorines in bottlenose dolphins from the east coast of South Africa. *South African Journal of Marine Science* 8: 207-17.
- Cockcroft, VG & Ross, GJB (1990). Food and feeding of bottlenose dolphins off southern Natal, South Africa. In Leatherwood, S & Reeves, R (eds). *The Bottlenose Dolphin*. Academic Press, New York. pp 295-308.
- Cockcroft, VG & Ross, GJB (1991). Bottlenose dolphins in the Natal shark nets, 1980 to 1987: catch rates and associated contributing factors. In Leatherwood, S & Donovan, GP (eds). *Cetaceans and cetacean research in the Indian Ocean Sanctuary*. UNEP, Marine Mammal

**Proposition II / 2**

- Tech Report 3, Nairobi, Kenya.
- Cockcroft, VG, Ross, GJB & Peddemors, VM (1990). Bottlenose dolphin distribution in Natal's coastal waters. *South African Journal of Marine Science* 9:1-11.
- FAO (1997). *The state of world fisheries and aquaculture 1996*. Fisheries Department, Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Rome.
- FAO (1999a). FISHSTAT Plus. Food and Agriculture Organisation of the United Nations Rome. <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/FISHERY/statist/FISOFT/FISHPLUS.HTM>.
- FAO (1999b). *The state of world fisheries and aquaculture 1998*. Fisheries Department, Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Rome.
- Hale, P (no date). *Ecology and conservation of the Indo-Pacific humpback dolphin*. Final report to Environment Australia, Canberra (unpublished).
- Harwood, MB & Hembree, D (1987). Incidental catch of small cetaceans in the offshore gillnet fishery in northern Australian waters: 1981-1985. *Report of the International Whaling Commission* 37: 363-7.
- IUCN Species Survival Commission (1996). *1996 IUCN Red List of Threatened Animals*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and Conservation International, Washington DC.
- IWC (1994). Report of the workshop on the mortality of cetaceans in passive fishing nets and traps. *Report of the International Whaling Commission (Special Issue 15)*: 1-71.
- IWC (1997). Report of the sub-committee on small cetaceans (Annex H). *Report of the International Whaling Commission* 47: 169-91.
- Kemper, CM, Gibbs, P, Obendorf, D, Marvanek, S, & Lenghaus, C (1994). A review of heavy metal and organochlorine levels in marine mammals in Australia. *Science of the Total Environment* 154:129-39.
- Klinowska, M. (1991). *Dolphins, porpoises and whales of the world :the IUCN Red Data Book*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Lal Mohan, RS (1994). Review of gillnet fisheries and cetacean bycatches in the northeast Indian Ocean. *Report of the International Whaling Commission (Special Issue 15)*: 329-43.
- Lear, RJ & Bryden, MM (1980). *A study of the bottlenose dolphin Tursiops truncatus in eastern Australian waters*. Australian National Parks and Wildlife Service, Canberra.
- Northridge, SP (1991). Driftnet fisheries and their impacts on non-target species: a worldwide review. *FAO Fisheries Technical Paper* 320. Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Rome.
- Reeves, RR & Leatherwood, S (1994). *Dolphins, Porpoises and Whales: 1994-2008 Action Plan for the Conservation of Cetaceans*. IUCN, Gland, Switzerland.
- Rice, DW (1998). *Marine mammals of the world: systematics and distribution*. Society for Marine Mammalogy Special Publication No. 4.
- Richards, AH (1994). Problems of drift-net fisheries in the South Pacific. *Marine Pollution Bulletin* 29 (1-3): 106-111.
- Ross, GJB & Cockcroft, VG. (1990). Comments on Australian bottlenose dolphins and the taxonomic status of *Tursiops aduncus* (Ehrenberg, 1832) In Leatherwood, S. & Reeves, R. (eds) *The Bottlenose Dolphin*. Academic Press, New York. pp 101-128.
- Small, JA & Small, GJ (1991). Cetacean observations from the Somali Democratic Republic, September 1985 through May 1987. In Leatherwood, S & Donovan, GP (eds). *Cetaceans and cetacean research in the Indian Ocean Sanctuary*. UNEP, Marine Mammal Tech Report 3, Nairobi, Kenya.
- UNEP/CMS (1995). Workshop on the Biology and Conservation of Small Cetaceans and Dugongs of Southeast Asia.